

REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2025-2026

Le Lycée Français International Marcel Pagnol est un établissement scolaire conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

Ses ressources proviennent principalement des droits de scolarité acquittés par les familles qui couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement.

Son budget est arrêté par les gestionnaires de l'établissement puis il est communiqué à l'AEFE. La présentation libanaise du budget est signée par le Comité des Parents avant transmission aux autorités libanaises.

L'inscription d'un élève au LFIMP implique la pleine adhésion à ses valeurs, à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers. L'inscription n'est acquise que si les frais de scolarité sont payés dans toutes leurs composantes.

La tarification annuelle jointe fait partie intégrante du règlement financier, qui est opposable aux parents des élèves du LFIMP qui déclarent en accepter les termes et conditions.

I. DROITS DE SCOLARITE ANNUELS - FRAIS ENSEIGNEMENT ET ASSURANCE

Les frais de scolarité annuels et d'assurance scolaire sont mentionnés ci-après. Ils sont arrêtés pour une année.

Toutefois, dans le cas de force majeure, de revalorisation du salaire minimum ou de modification statutaire des personnels du LFIMP, d'une manière générale, en raison de toute loi qui modifierait conséquemment les charges salariales ou les conditions économiques du pays, le LFIMP se réserve le droit d'émettre une 4^{ème} facture en cours d'année afin de financer ces mesures nouvelles.

Les frais de scolarité sont payés en trois fois ; en septembre, en décembre, et en avril. Les avis de paiement précisent les modalités et les dates de paiement.

II. LE FONDS DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE - TARIFICATION ANNUELLE

Le Lycée Français International Marcel Pagnol a fait le choix de mettre en place un fonds de soutien et de solidarité dont la vocation est de permettre au LFIMP de répondre à ses charges en devises et de poursuivre l'excellence pédagogique qui fait sa réputation.

Le montant pour l'exercice 2025-2026 est fixé à :

- 2 500 USD et 55 000 000 L.L. pour le cycle maternel
- 3 000 USD et 60 000 000 L.L. pour le cycle élémentaire
- 3 700 USD et 65 000 000 L.L. pour le collège
- 4 300 USD et 70 000 000 L.L. pour le lycée, Répartis sur les trois facturations trimestrielle.

III. RE-INSCRIPTION ANNUELLE

Le Lycée Français International Marcel Pagnol met en œuvre chaque année une campagne de réinscription obligatoire pour tous les élèves inscrits dans l'établissement, qui souhaitent y poursuivre leurs études et faire partie l'année prochaine des effectifs du LFIMP.

Pour ce faire, Elle sera confirmée par le versement d'une somme de 300 USD fresh par élève, qui est une avance sur les droits de scolarité et viendra en déduction de chacun des trois trimestres du fonds de soutien et de solidarité ci-dessus, à raison de 100 USD par trimestre.

Les frais de réinscription ne sont pas remboursables et resteront acquis à l'établissement au cas où l'élève ne poursuivra pas ses études au lycée durant l'année scolaire 2025-2026.

IV. PREMIERE INSCRIPTION - FONDS DE DEVELOPPEMENT

Pour être recevables, les dossiers de demande de première inscription doivent être accompagnés des frais de dossier fixés par la tarification annuelle de l'établissement, non remboursables.

Après acceptation du dossier, l'inscription n'est acquise qu'après le paiement d'une contribution au fonds de développement. Le tarif est un tarif unique quel que soit le niveau du cursus scolaire fixé à 600 USD Fresh pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce paiement est définitif et ne donne lieu à aucun remboursement.

Cette contribution n'est exigible qu'à la première inscription de l'élève.

V. AUTRES FRAIS

Outre les frais d'enseignement et d'assurance, les familles peuvent avoir à s'acquitter d'autres frais (inscription aux examens ou à certaines universités, remboursements de manuels scolaires ou de livres en cas de perte, dégradations ...)

A titre indicatif les frais d'examens pour **l'année scolaire 2024-2025** étaient de :

DNB Français 2024-2025 : 70 USD

EAF 2024-2025 : 100 USD

BAC Français 2024-2025 : 130 USD

Fait à Adonis, le 17 mars 2025

La direction

